## -A-DÉCLARATION PRÉALABLE



### FORMULAIRE CERFA

16702 DPC

(cas le plus courant) **OU** 

**16703 DPA** (cas très rare)

+

### <u>Pièces</u> <u>constitutives</u> <u>du dossier</u>

selon la nature des travaux

# TRANSMISSION DU DOSSIER

Dépôt en ligne sur le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)

OU

Remise en main propre à l'accueil du service urbanisme en 2 exemplaires (3 si périmètre MH\*)

OU

Envoi en lettre recommandée avec accusé de réception

#### RÉCÉPISSÉ

mentionnant les délais d'instruction

- Délai initial de 1 mois
- Délai majoré de 1 mois si le terrain est situé dans le périmètre des abords d'un monument historique

En cas de dossier incomplet, le délai d'instruction débutera à réception de l'ensemble des pièces (un courrier vous sera adressé dans le 1er mois suivant votre dépôt)

# NON OPPOSITION

OU

**OPPOSITION** 

OU

# ABSENCE DE REPONSE

Vaut décision tacite FAVORABLE sauf si votre terrain est situé dans le périmètre des abords d'un monument historique

### LA DÉCISION DE LA MAIRIE

La décision de la ville est rendue sous la forme d'un arrêté municipal. Elle peut également être tacite en l'abscence de réponse dans le délai légal d'instruction.